

AOS « L'HUMAIN AU CŒUR DU TRAVAIL »

L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur www.vivea.fr/vivea-en-region/bourgogne-franche-comte



Une charge de travail trop lourde, des relations professionnelles et/ou personnelles conflictuelles, ou encore des difficultés à attirer et fidéliser des salariés, peuvent être source de mal-être pour les exploitants et impacter négativement la vie de leurs entreprises. Cet appel d'offres des élus VIVEA vise à développer des formations permettant d'apprendre à **concilier efficacité et bien-être en optimisant l'organisation du travail, les relations au sein des structures, ainsi que la gestion des équipes.**

Crédit photo : Adobe Stock (Robert Kneschke)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les formations devront concerner au moins une des thématiques suivantes :

- ▶ **Mieux organiser son temps et ses tâches, pour limiter la pénibilité mentale et physique**

Estimer sa charge de travail, planifier, savoir déléguer, gérer l'administratif,...

- ▶ **Améliorer les relations entre associés, membres de la famille ou de tout autre collectif (CUMA, GIE,...) afin de limiter les conflits**

Définir des objectifs communs, communiquer, écouter,...

- ▶ **Améliorer le bien-être au travail afin de prévenir les risques psycho sociaux**

Savoir prendre du recul, gérer ses émotions, ...

- ▶ **Mieux gérer les ressources humaines afin de constituer et de pérenniser une équipe de travail efficace**

Attirer, recruter, accueillir, fidéliser, ...



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Des méthodes participatives et actives centrées sur l'expérience des stagiaires devront être mises en œuvre et les échanges entre stagiaires devront être privilégiés.



À RETENIR

- ▶ **Période de réalisation : entre le 1er février 2024 et le 31 décembre 2026**
- ▶ **Publics / territoire : contributeurs de la région Bourgogne Franche-Comté**
- ▶ **Durée de la formation : 14 heures minimum**
- ▶ **Prix d'achat plafond : 60 €**
- ▶ **Prise en charge plafond : 45 €**

NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

Sylvie HUMBLLOT

Départements : 25, 39, 70, 90

Téléphone : 06 77 15 55 93

Mail : s.humblot@vivea.fr

Yolande MOULEM

Départements : 21, 58, 71, 89

Téléphone : 06 77 80 31 42

Mail : y.moulem@vivea.fr



Rédacteurs : VIVEA Délégation EST- Bourgogne Franche-Comté

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 02/2024

Date de révision :

| | |
|----------------------|---|
| Titre de l'AOS | L'humain au cœur du travail |
| Validité de l'AOS | <p>Date de début : 01/02/2024 Date de fin : 31/12/2026</p> <p>L'appel d'offres spécifiques est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p> |
| Cadre général | |
| Contexte | <p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 500 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>La problématique du travail en agriculture a émergé depuis plusieurs années, en lien notamment avec les mutations du monde agricole, autour de la baisse de la main d'œuvre familiale compensée par le salariat, de l'augmentation de la taille des exploitations et de la nature des activités à assumer, des modifications profondes dans le type de travail mis en œuvre (automatisation, tâches administratives, importance du pilotage de l'exploitation, etc), du changement de regard sur les tâches pénibles, etc...</p> <p>Une charge de travail trop lourde et les risques psycho-sociaux qui y sont associés, ainsi que les questions relationnelles tant personnelles que professionnelles, peuvent causer des difficultés voire des drames dans les exploitations.</p> <p>Au printemps 2023, des travaux menés sous l'égide de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté avait mis en lumière que, parmi les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté interrogés sur leur rapport à leur travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 69% ressentaient des difficultés, • 90% de ces agriculteurs en difficulté déclaraient avoir des problèmes pour trouver et garder de la main d'œuvre qualifiée, • 40% de ces agriculteurs avec des problèmes de main-d'œuvre déclaraient n'avoir aucune solution pour remédier à ce problème. <p>Dans ce contexte, les élus du comité VIVEA de Bourgogne Franche-Comté ont</p> |



| | |
|--|---|
| | souhaité développer une offre de formation sur les thèmes de l'organisation du travail, des relations humaines et du bien-être au travail, à destination des contributeurs VIVEA de la région. |
| Public éligible à VIVEA | <p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Le périmètre géographique Région Bourgogne Franche-Comté</p> |
| Objectifs généraux de l'appel d'offre | <p>Développer des formations permettant aux stagiaires d'apprendre à concilier efficacité et bien-être en optimisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Leur organisation de travail afin de limiter la pénibilité ; o Les relations au sein des structures ; o La gestion globale des salariés |
| Actions attendues | |
| Objectifs de formation | <p>Les formations devront concerner au moins une des thématiques suivantes (en traitant l'ensemble des points de la ou des thématiques choisie(s)) :</p> <p>Thématique 1 : Mieux organiser son temps et ses tâches, pour limiter la pénibilité mentale et physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estimer son temps, sa charge de travail réels et le « poids » des différentes tâches à accomplir, définir des priorités, déterminer ce qui sera délégué ou non tout en gardant la maîtrise du pilotage de son entreprise, trouver un juste équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. • Mieux organiser son travail : planifier et gérer son temps, anticiper pour éviter les surcharges de travail et de stress, savoir déléguer, envisager des solutions innovantes telles que l'emploi partagé (groupements d'employeurs, etc.). • Mieux organiser ses tâches administratives : identifier les freins/blocages faces aux démarches administratives, gérer les échéances et les délais, maîtriser l'utilisation d'outils de gestion (plannings, ...), envisager le recours à un emploi partagé (travailler cette piste en listant les différentes tâches et déterminer lesquelles |



pourraient être déléguées).

- Prévenir la pénibilité en adaptant son outil de travail : évaluer la pénibilité du poste de travail, connaître et analyser différentes solutions pour améliorer les conditions de travail.

Thématique 2 : Améliorer les relations entre associés, membres de la famille ou de tout autre collectif (CUMA, GIE,...) afin de limiter les conflits

- Définir des objectifs communs, des fonctionnements partagés, formaliser des pactes d'associés...
- Identifier les objectifs et les rôles de chacun
- Identifier le fonctionnement de chacun, planifier des temps de concertation, savoir prendre des décisions en commun
- Communiquer, écouter, apprendre à interagir dans un collectif

NB : la thématique 2 vise à traiter la question de la prévention et la gestion des conflits : cela devra donc apparaître clairement dans le contenu des formations. Une attention particulière devra être portée aux titres de ces formations afin de ne pas « démotiver » les publics visés avec des termes trop négatifs.

Thématique 3 : Améliorer le bien-être au travail afin de prévenir les risques psycho sociaux

- Identifier, formuler, objectiver ses difficultés afin d'éviter l'isolement professionnel et social et/ou familial
- Prendre soin de sa personne : savoir prendre du recul, gérer son stress, clarifier ses limites, connaître et gérer ses émotions...
- Analyser les différents aspects de son métier et leur donner du sens
- Acquérir une posture de changement, se préparer à agir, identifier les leviers pour décider

Thématique 4 : Mieux gérer les ressources humaines afin de constituer et de pérenniser une équipe de travail efficace

- Analyser sa charge de travail, estimer ses besoins en main-d'œuvre :



| | |
|--|--|
| | <p>quel type (salarié ? apprenti ?...) ? pour quelles activités (nature des activités à réaliser, temps nécessaire, ce qui est délégué, coût...) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attirer, recruter, accueillir les salariés, apprentis, stagiaires... • Connaître et appliquer la réglementation du travail • Appliquer un management favorisant un fort engagement de toute son équipe (faire partager une vision commune, susciter la confiance, cultiver la qualité des relations au sein de l'équipe, ...) pour : communiquer des consignes, gérer les conflits, gérer les compétences, valoriser « ce qui va bien », fidéliser ses salariés ... |
| <p>La durée de la formation</p> | <p>La durée doit être de minimum 14 h.</p> |
| <p>Période de réalisation des actions</p> | <p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024, la période de réalisation des actions sera comprise entre le 1^{er} février 2024 et le 31 mars 2025</p> |
| <p>Modalités de formation</p> | <p>Les modalités pédagogiques</p> <p>Des méthodes participatives et actives centrées sur l'expérience des stagiaires devront être mises en œuvre et les échanges entre stagiaires devront être privilégiés.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> : Les compétences des formateurs Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p> |
| <p>Autres critères</p> | <p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation. Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p> |



Modalités de prise en charge

Engagement de l'organisme

En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :

- ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ;
- ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises
- ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action.

VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.

Critères de sélection

Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ Les modalités pédagogiques proposées
- ▶ L'adéquation au public visé.
- ▶ Les compétences des formateurs

Conditions de prise en charge par VIVEA

Prix d'achat

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.

Prise en charge

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).

Les critères qualitatifs de l'action

Nombre de participants minimum par action

1



| | |
|--|--|
| Nombre de participants maximum par action | 15 pour un formateur |
| Accompagnement individualisé | |
| Accompagnement individualisé autorisé | ▶ Oui |
| Formation Mixte Digitale | |
| Formation Mixte Digitale autorisée | ▶ Oui |
| Formation Ouverte à distance | |
| Formation Ouverte à distance autorisée | ▶ Non |
| Modalités de dépôt de la demande de financement | |
| | <p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 4 «Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail » • Dans le domaine de compétence « GRH » • En cochant le projet : «AOS Bien-être et efficacité au travail» |
| Champ d'application | |
| | Cet appel d'offres spécifiques concerne la Bourgogne Franche-Comté |

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Départements 25, 39, 70 et 90

Sylvie HUMBLLOT
06 77 15 55 93
s.humblot@vivea.fr

Départements 21, 58, 71 et 89

Yolande MOULEM
06 77 80 31 42
y.moulem@vivea.fr